

**Monsieur le Président,
Chers participants,
Mesdames, messieurs,**

Permettez moi tout d'abord, au nom du gouvernement de la République d'Angola ainsi que de ma délégation et en mon nom personnel, vous exprimez toute ma satisfaction pour notre participation au 11e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et de féliciter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'excellente organisation de cet événement.

Je voudrais aussi adresser mes salutations à tous les participants de ce Congrès présents et remercier le gouvernement thaïlandais pour avoir accueilli cette importante manifestation et de nous avoir permis de visiter cette belle cité de Bangkok qui nous donne le sentiment d'être chez nous.

C'est un grand honneur pour nous de participer au débat de haut niveau et d'avoir l'opportunité de fournir notre modeste contribution dans l'approche de cette question très importante et d'une actualité brûlante, quid de ce fait particulièrement utile dans le cadre d'une réflexion approfondie des participants à ce Congrès.

« Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale" est un sujet qui intéresse non seulement les pays développés mais aussi le reste du monde, au vu des caractéristiques actuelles de la criminalité, sa nature transnationale, son niveau d'organisation, ainsi que les mœurs et le degré élevé de violence qu'elle utilise pour arriver à ses fins. Ceci requiert de tous, sans exception, un engagement déterminé afin de développer des stratégies et des alliances efficaces pour prévenir la criminalité et réaliser les objectifs de la justice pénale.

Monsieur le Président,
Chers participants,
Mesdames, messieurs,

Comme vous le savez, l'Angola est un pays qui rencontre des difficultés qui sont dues à une situation de post-conflit. Il y a seulement trois ans, l'Angola sortait de près de trente années d'une guerre atroce qui a complètement ravagé les infrastructures du développement social et économique du pays, laissant une grande partie de la population dans une situation de misère absolue et notre nation dans une grave

crise économique avec un taux de chômage très élevé, des déplacements massifs de population vers les centres urbains côtiers les plus importants, ce qui a fait notamment émerger le phénomène des enfants des rue, des orphelins de la guerre et des enfants abandonnés.

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

Nous avons donc fait face à une augmentation significative de la criminalité traditionnelle ou classique, principalement dans la capitale, ~~de~~ Luanda, avec des zones suburbaines comprenant une surpopulation importante, qui dépasse de loin leur capacité de logement¹. Ce phénomène, causé par la guerre, a conduit à un exode rural de la population à la recherche de sécurité et de meilleures conditions de vie.

Cette augmentation de la criminalité s'est traduite par l'émergence de gangs, relativement bien organisés, procédant à des attaques armées de véhicules et de maisons, de magasins et autres propriétés, et dans beaucoup de cas n'hésitant pas à aller piller, violer et tuer.

Ont également surgi de petits groupes de jeunes âgés de quatorze à seize ans qui ont commis des infractions mineures, particulièrement contre les étudiants. Ces pratiques criminelles mineures se sont quelquefois terminées par des homicides à l'arme blanche, voire même à l'arme à feu.

Néanmoins, dans d'autres parties du pays, un nouveau type de délinquance a émergé, comme le vol de bétails dans la région du Sud, spécialement dans les provinces de Kuando Kubango, Cunene et Huila, tandis que, dans la région du Nord, à Lundas, zones de mines de diamants par excellence, nous avons subi une augmentation de la production illicite de diamants et d'activités telles que la prostitution et la consommation de drogues illicites, principalement à cause de l'invasion insidieuse des étrangers venant de divers pays de la sous-région.

Monsieur le Président,
Chers participants,

¹ La ville de Luanda a été construite pour une population de près de cinq cent mille habitants, et a actuellement une population d'environ 4 millions.

Afin de combattre la criminalité traditionnelle urbaine et rurale, le Ministère de l'intérieur a créé dans la ville de Luanda un département de la police avec une compétence couvrant les zones de la périphérie, également connues sous le nom de « muceques » », des unités spéciales avec un personnel bien formé techniquement et dotées de moyens de transport et d'autres équipements, telles que des motos adaptées aux lieux de patrouille. Des unités canines ont été aussi créées afin de détecter la drogue ainsi que des brigades chargées de la surveillance et de la sécurité des écoles. De plus, la police des frontières a été équipée de moyens destinés à combattre l'immigration illégale, le trafic de diamants et le vol de véhicules. Ont été aussi créées des brigades spéciales pour lutter contre le vol de bétails dans le sud de l'Angola.

Il est aussi important de noter que, dans le but de prévenir la criminalité, il a été misé en priorité sur la professionnalisation de la police, entre autres, grâce à des cours dispensés sur place en Angola suivis de formations supérieures à l'étranger.

Je souhaiterais, de plus, affirmer que la mise à la disposition de la police de moyens nouveaux de surveillance électronique est en cours afin de prévenir certains types de criminalité, principalement en zone urbaine surpeuplée.

La criminalité transnationale organisée et toutes les autres formes modernes de criminalité ont commencé à prendre une importance certaine en Angola dans les années quatre-vingt-dix. Du fait de l'émergence de ce phénomène, nous avons subi l'éclosion d'activités criminelles interconnectées, comme par exemple le trafic illicite de drogues associé au trafic d'armes à feu, et aux vols de véhicules en provenance de Namibie et d'Afrique du Sud par des réseaux organisés. Cela a nécessité l'intervention conjointe des forces de police de trois pays sous les auspices de l'organisation régionale ^{de coopération} des chefs de police de l'Afrique du Sud et de la Namibie.
AUSMAC - SARFCCO

En ce qui concerne la criminalité transnationale organisée, mon Gouvernement a fait des efforts notables pour transcrire dans la législation nationale les dispositions des conventions et protocoles internationaux que l'Angola a signés et ratifiés.

De plus, le Parlement de mon pays a adhéré en 1999 aux trois conventions internationales contre le trafic illicite de drogues - la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la

Convention contre le trafic illicite de drogues et de substance psychotropes de 1988. Pour ce faire, il a adopté une loi sur le trafic illicite des drogues, des substances psychotropes et des précurseurs ainsi qu'une législation spécifique pour le contrôle du commerce illicite de ces substances.

Il est également important de mentionner que l'entrée en vigueur des dispositions de ces trois conventions ne suffit pas, puisqu'il est nécessaire de déposer les instruments d'accession auprès du Secrétaire Général des Nations unies aussi vite que possible afin de donner plein effet à leurs dispositions tant sur le plan interne que celui de la coopération internationale en matière pénale.

Concernant la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels contre la traite des personnes, le trafic de migrants et la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs éléments, pièces et munitions, la Convention contre la corruption ainsi que les instruments contre le terrorisme, le processus de ratification est en cours.

Outre ces initiatives, mon gouvernement a renforcé la coopération régionale avec les membres de la SADC par la signature du Protocole de la SADC sur l'extradition. D'autres accords de coopération internationale en matière pénale, nécessaires à une véritable mise en oeuvre de l'extradition et de l'entraide judiciaire entre ces pays, seront très prochainement signés avec les républiques de Zambie et du Brésil du fait de la présence de nombreuses communautés en provenance de ces pays dans chacun d'entre eux.

L'Angola qui a des liens séculaires avec le Portugal a signé avec ce pays en 1995 un traité de coopération juridique et judiciaire. En outre, nous espérons voir sous peu la conclusion d'un Accord de coopération judiciaire entre les pays de la communauté Lusophone dont la signature doit avoir lieu à la prochaine Conférence des ministres de la Justice de ces pays qui sera tenue au cours de cette année.

Monsieur le Président,
Chers participants,

L'heure est venue de se demander si tous ces efforts auront une réelle efficacité sans une coopération internationale harmonieuse et concertée en dehors de laquelle ces instruments internationaux constitueraient des écrits sans valeur ? Nous pensons qu'il y a une nécessité absolue de

renforcer le soutien et l'assistance technique internationale aux pays les plus pauvres en particulier à ceux qui, comme dans mon pays, sont dans une situation de post-conflit. En effet, nos pays se trouvent dans une situation des plus vulnérables eu égard aux conditions d'existence particulièrement difficiles de la plupart de nos citoyens, à la précarité de vie et à l'exclusion des pauvres.

A cet égard et, en vue de l'urgente nécessité d'établir des alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, nous pensons qu'il est impératif de renforcer la coopération internationale pour arriver entre autres à atteindre les objectifs suivants :

- a) formation professionnelle des juges, des procureurs et des officiers de police pour leur donner les moyens opérationnels de combattre avec efficacité le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la criminalité économique et financière, y compris le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et toute autre forme de fraude ;
- b) équipement en matériel électronique et technique des unités spécialisées de la police des frontières et de l'immigration et des brigades fiscales, afin de renforcer le contrôle aux frontières, principalement dans les ports et les aéroports ;
- c) création et diffusion d'instructions et de bonnes pratiques d'enquête contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ainsi que pour les procédures d'entraide judiciaire et d'extradition ;
- d) soutien au développement de politiques de prévention au niveau familial, scolaire et communautaire ;
- e) enfin, formulation et mise en oeuvre d'un programme complet de développement durable pour les pays les plus pauvres.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.